

Formation de base par des institutions accréditées SVSBV pour la légitimation policière – obligatoire pour tous !

**A** Formation de base pour tous les prestataires

- 01 Premiers secours / utilisation d'un défibrillateur
- 02 Equipement
- 03 Compétence sociale et déontologie professionnelle
- 04 Connaissances en droit / notamment du domicile
- 05 Connaissances de la branche / CCT
- 06 Evènements spéciaux et risques
- 07 Autoprotection / RSG
- 08 Sécurité au travail / protection de la santé
- 09 Rapports
- 10 Evacuation
- 11 Déescalade
- 12 Service d'ordre 1-3
- 13 Lutte contre les incendies
- 14 Communication radio

**B** Formation supplémentaire pour employeurs / chefs d'entreprise

- 01 Concordat
- 02 CCT
- 03 Droit des obligations
- 04 Protection des données
- 05 Etablir des offres / des devis
- 06 Comptabilité (bases)
- 07 Bilan et compte des résultats
- 08 Plan comptable
- 09 Budget
- 10 Ressources humaines / prestations sociales
- 11 Impôts / retenue à la source
- 12 Certificats de travail
- 13 Assurances

Formation individuelle pour services qualifiés par des institutions spécialisées accréditées SVSBV !

- S1 - Circulation / Garde-voie
- S2 - Détective privé
- S3 - Détective de magasin
- S4 - Videur
- S5 - Interventions sans armes

**Services de protection (avec arme à feu)**

- S6 - Intervention
- S7 - Protection des personnes
- S8 - Protection des objets
- S9 - Transport d'objets de valeur

- Maître-chien

Institut de formation

Certificat

**Prestations de sécurité**

Formation continue interne pour des interventions correspondantes

- Rondes de contrôle, surveillance locale
- Services de conciergerie, interventions
- Services de transport sans armes
- Contrôle de personnes et de biens

- Protection de l'usine et surveillance individuelle
- Patrouilles dans l'espace public
- Transport sécurisé de personnes
- Autres activités peu exigeantes